

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le
projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME IV

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(Dispositions concernant les relations culturelles.)

Par M. Vincent DELPUECH,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, Adolphe Chauvin, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Ahmed Abdallah, secrétaires ; Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. André Diligent, Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre-René Mathey, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Hector Peschaud, Gustave Philippon, André Picard, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tallhades, Louis Talamoni, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 3), 1589, 1627 (2^e partie) et in-8° 423.

Sénat : 30 et 31 (tomes I, II et III, annexe 3) (1965-1966).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction. — Crédits budgétaires et plan quinquennal d'expansion culturelle.	5
I. — La langue française à l'étranger.....	8
A. — L'enseignement du français à l'étranger.....	9
1. Les établissements d'enseignement.....	10
a) Etablissements relevant directement de la D. G. A. C. T.	10
b) Etablissements ne dépendant pas de la D. G. A. C. T. mais subventionnés par elle.....	10
2. Le personnel enseignant.....	12
B. — Le français comme langue de lecture et d'information. — Fonds culturel	15
II. — Relations et échanges culturels.....	17
A. — Relations culturelles.....	17
B. — Bourses et accueil d'étudiants.....	20
C. — Echanges culturels.....	23
1. Article 1 ^{er} : Manifestations artistiques.....	24
2. Article 6 : Livres et périodiques.....	28
3. Article 8 : Cinéma, radio, télévision, disques.....	29
Article 11 : Action à l'étranger par la radiodiffusion et la télévision	29
III. — Coopération technique.....	30
A. — Bourses et experts.....	33
B. — Dépenses en capital.....	37
IV. — Coopération culturelle et technique en Algérie, en Afrique Noire et à Madagascar	40
A. — L'Algérie	40
B. — L'Afrique Noire et Madagascar.....	40
Conclusion	42

Mesdames, Messieurs,

Parmi les budgets que votre Commission des Affaires culturelles doit examiner, il n'en est pas un qu'il soit plus agréable de présenter au Sénat que celui de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques. Si, en effet, certaines remarques et certaines réserves doivent être exprimées sur certains points précis, les documents budgétaires et les notes complémentaires dont nous disposons manifestent une continuité de vues, traduisent une extension des moyens et un progrès dans les résultats assez remarquables. Au surplus, l'augmentation des crédits qui vous est demandée paraît tout à fait justifiée par la finalité de notre action de coopération culturelle et technique qui est d'améliorer le capital d'amitié et d'estime dont nous disposons dans le monde, de propager notre langue et notre culture et d'aider les pays en voie de développement à vaincre les obstacles qui freinent leur progrès. Or, tout laisse penser que le facteur humain est le plus important de ceux qui commandent l'évolution sociale, économique et politique d'un peuple. En agissant sur lui, en communiquant aux autres pays sa culture, la France peut avoir la certitude d'entreprendre la seule action vraiment utile dans le domaine de la coopération.

Lors de l'examen du budget pour 1965, nous rappelions que les crédits affectés à l'action culturelle, à l'assistance et à la coopération technique dans le budget du Ministère des Affaires étrangères avaient été fixés sur la base des directives du II^e Plan d'expansion culturelle.

Le montant des crédits demandés au titre du budget de 1965 représentait 86 % des crédits prévus par ce Plan. Pour 1966, les crédits atteignent dans l'ensemble 94 % des prévisions du Plan. Les propositions du Plan sont presque atteintes pour l'enseignement et les bourses (98 %). Par contre, les pourcentages de réalisation sont faibles pour les échanges culturels (68 %) et le Fonds culturel (73 %).

Les deux tableaux ci-dessous analysent le budget de la D. G. A. C. T. et montrent la relation plus ou moins exacte entre les crédits budgétaires et les propositions du Plan.

Répartition des crédits budgétaires de la Direction générales des Affaires culturelles et techniques.

CHAPITRES	SERVICES	1965	1966	POURCENTAGE d'augmentation.
Chap. 42-22.....	I. — Enseignement :			
	a) Rémunération	165.154.000	(1) 182.649.000	10,6 %
	b) Fonctionnement	45.591.389	(2) 88.805.550	13,3 % (compte tenu du transfert de 37.211.200).
	c) Frais de voyage.....	11.800.000	12.858.000	10 %
	Total	222.545.389	284.312.550	28 %
Chap. 42-26.....	II. — Coopération technique :			
	a) Rémunération des experts.....	97.469.573	117.854.000	20,6 %
	b) Bourses et stages.....	49.400.000	50.470.000	2 %
	Total	146.869.573	(3) 168.324.000	15,7 %
Chap. 42-24.....	III. — Bourses d'études :			
Art. 1 ^{er}	a) Bourses à l'étranger.....	4.500.000	5.500.000	22 %
Art. 2 et 3.....	b) Bourses en France et accueil d'étudiants étran- gers	17.500.000	20.500.000	17,6 %
	Total	22.000.000	26.000.000	18 %
Chap. 42-25.....	IV. — Echanges culturels et artistiques :			
Art. 1 ^{er}	Echanges artistiques.....	6.200.000	7.000.000	
Art. 3.....	Organismes et missions d'échanges culturels.....	5.600.000	6.644.400	
Art. 6.....	Livres et périodiques.....	5.500.000	6.500.000	
Art. 7.....	Publications et photographies.....	934.000	1.000.000	
Art. 8 et 11.....	Cinéma, radiotélévision.....	25.570.000	37.404.000	
Art. 9 et 10.....	Diffusion de documentation scientifique et culturelle	860.000	860.000	
	Total	44.664.000	59.408.400	32,3 %
Chap. 42-21.....	V. — Fonds culturel.....	5.300.000	6.500.000	22,6 %
	Total des dépenses de fonctionnement...	441.378.962	544.544.950	24 %
Chap. 56-20 et 6881..	VI. — Dépenses en capital (investissements) :			
Chap. 6880.....	a) Investissements culturels.....	20.000.000	23.500.000	
	b) Programmes élargis.....	42.000.000	(4) 42.000.000	
	Total des investissements.....	62.000.000	65.500.000	5,3 %
	Total général.....	503.378.962	610.044.950	21 %

(1) Le crédit se répartit ainsi : 182.404.000 au chapitre 42-22 et 245.000 au chapitre 34-01 pour la rétribution des chargés de mission.

(2) Dont 37.211.200 transférés au budget de l'Algérie.

(3) Ce crédit se répartit ainsi : 126.124.000 pour les Affaires étrangères, 42.200.000 pour les Affaires économiques.

(4) Dont 7.000.000 pour le Quai Branly.

Tableau comparatif des crédits demandés au titre de la tranche 1966 du plan quinquennal d'expansion culturelle et des crédits prévus au titre du budget de 1966.

	PROPOSITIONS du Plan.	PROJET de budget 1966.	DIFFERENCE en crédits.	POURCENTAGE de couverture.
I. — Enseignement :				
Rémunérations	180.832.223	182.649.000	+ 1.816.777	101
Fonctionnement	56.157.000	51.594.350	— 4.562.650	91
Frais de voyage.....	13.723.148	12.858.000	— 865.000	93
Total enseignement.	250.712.371	247.101.350	— 3.610.873	98
II. — Bourses	26.500.000	26.000.000	— 500.000	98
III. — Echanges culturels et manifestations artistiques :				
Fonds culturel.....	8.880.000	6.500.000	— 2.380.000	73
Missions et accueil....	7.340.000	6.644.400	— 695.600	90
Livres et publications.	8.896.000	7.500.000	— 1.396.000	84
Exposition, documenta- tion et frais de ré- ception	1.080.000	860.000	— 220.000	79
Cinéma, radio, télévi- sion et action par la radio et la télévision.	46.140.000	37.404.000	— 8.736.000	81
Echanges artistiques...	10.290.000	7.000.000	— 3.290.000	68
Total	82.626.000	65.908.400	— 16.717.600	81
Total général..	359.838.371	339.009.750	20.828.473	94

I. — La langue française à l'étranger.

Pour définir exactement la situation de la langue française dans le monde, il faudrait connaître le nombre de francophones effectifs et non pas seulement celui des francophones virtuels, mais cela n'est pas tâche aisée, ni dans les pays où le français est enseigné comme langue étrangère ni dans ceux d'Afrique Noire où les langues vernaculaires continuent d'être parlées dans la brousse.

Dans certains cas, le chiffre de la population donne une idée du nombre de francophones virtuels, dans certains autres, tel la Belgique ou le Canada, il ne signifie rien car notre langue n'y est pratiquée que par une fraction de la population, l'autre étant fidèle soit à une langue véhiculaire d'un très grand pouvoir de propagation, soit à un idiome de portée beaucoup plus limitée mais solidement installé.

En outre, pour donner à notre optimisme une juste teinte de raison, de mesure, nous ne devons pas oublier que l'anglais, l'espagnol et même le russe précèdent assez largement le français. Cependant, nos progrès sont réels. Le Ministère des Affaires étrangères estime qu'actuellement le français est pour 155 millions d'hommes et de femmes appartenant à 31 pays la langue officielle, la langue d'usage ou la langue de « promotion ».

Il est en effet, mise à part la France, *langue officielle dans 23 pays* dont :

3 pays européens : la Suisse, la Belgique et le Luxembourg ;

2 pays d'Amérique : Haïti et le Canada ;

18 pays du continent africain : Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo-Brazzaville, Congo-Léopoldville, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

Langue véhiculaire de tout ou partie de l'enseignement secondaire et supérieur dans 7 autres pays, dont :

3 pays d'Afrique : Maroc, Algérie, Tunisie.

1 pays du Proche-Orient : Liban ;

3 pays d'Extrême-Orient : Cambodge, Laos, Viet-Nam.

On voit par cette énumération que notre présence culturelle est à peu près calquée sur notre ancienne souveraineté. Notre rêve ne serait-il pas de faire ce qu'il advint en Amérique où l'Espagne, en se retirant, il y a un siècle et demi, laissa sa marque sur ces 18 pays que l'on pourrait appeler Amérique hispanique mais que l'on groupe d'ordinaire avec Haïti et le Brésil, l'un de langue française, l'autre de langue lusitanienne dans un même vocable d'Amérique latine ?

Les parlers des amérindiens, tel le quechua, qui survivent encore chez les tribus des Andes des forêts ou des llanos ne pouvaient offrir une grande résistance à l'espagnol. Aujourd'hui, la langue et plus généralement la culture latine, est sans doute le lien le plus fort qui unit des pays par ailleurs si désunis. En Afrique, au contraire trois langues s'affrontent, dont la nôtre. Nous verrons que c'est sur ce continent linguistiquement divisé que nous livrons un des plus difficiles combats pacifiques.

A côté de ce groupe de pays où notre langue et notre culture ont en quelque sorte droit de cité, il y a celui des nations où elles sont *étrangères*, et où elles sont enseignées ou proposées comme telles. Elles sont au nombre de 64. Parmi elles figurent les plus importantes, celles dont la culture s'égalé à la nôtre par sa variété, sa force, sa richesse : l'Allemagne, l'U. R. S. S., la Grande-Bretagne, le Japon, les Etats-Unis... Dans ces pays, le nombre de francophones sera sans doute faible mais chacun d'eux aura une valeur considérable car il sera un trait d'union entre deux cultures, le lien de leur confrontation, le moyen d'une compréhension mutuelle.

Si nous avons le devoir de maintenir et de diffuser notre langue dans les pays du premier groupe qui, sauf les trois pays européens et le Canada, sont tous des pays sous-développés, nous avons le plus grand intérêt à pénétrer dans les pays du second groupe car c'est ceux qui, pour très longtemps encore, représentent les forces de progrès ; c'est avec eux que nous devons nous mesurer, c'est dans une constante confrontation avec eux que nous prendrons une exacte mesure de ce que nous sommes et que nous progresserons vers une culture supérieure.

A. — L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Pour cette action conforme à nos intérêts et à nos devoirs, de quels moyens disposons-nous ?

1. — *Les établissements d'enseignement.*

a) Etablissements relevant directement de la D.G.A.C.T. :

— lycées et collèges au nombre de 30 groupant 42.471 élèves (contre 45.300 l'année précédente) (1) et employant 2.026 professeurs détachés (contre 2.320) ;

— instituts, au nombre de 44, groupant 51.278 élèves (contre 50.092) ;

— centres culturels au nombre de 100 groupant 76.404 élèves (contre 85.200),

soit au total 170.153 élèves contre 180.592.

Dans les lycées et collèges et dans les centres culturels, on note une diminution sensible du nombre des élèves. Cette régression se constate essentiellement au Maroc et en Tunisie qui perdent 10.904 élèves et 15 professeurs.

La réduction des effectifs est présentée par le Département comme la conséquence d'une constante diminution du nombre des résidents français qui permet de resserrer notre dispositif sans pour autant nuire à son efficacité.

Cette explication a sa valeur, mais il ne conviendrait pas d'oublier l'une des raisons fondamentales de notre action, son objet principal : la mise à la disposition d'un peuple en voie de développement, de notre culture. Ce sont les jeunes Marocains qui doivent bénéficier de notre enseignement quand les jeunes Français rentrent dans leur pays.

b) Etablissements ne dépendant pas de la D.G.A.C.T. mais subventionnés par elle.

Les deux tableaux ci-joints permettent de se rendre compte et de l'importance des moyens dont disposent les établissements subventionnés par le Quai d'Orsay et de l'aide financière qui leur est apportée.

(1) Les comparaisons sont faites avec les chiffres donnés dans mon rapport pour avis présenté au Sénat en novembre 1964 : chiffres de 1963 et de 1964.

	NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE de professeurs détachés.	NOMBRE d'établissements.
Alliance française...	130.000 environ.....	1.500 recrutés sur place, 248 détachés.	9 lycées ou collèges, une centaine de centres d'enseignement.
Mission laïque.....	10.000 environ.....	127 détachés, nombre de recrutés sur place in- connu.	11 lycées, écoles ou cen- tres culturels.
Alliance israélite uni- verselle	3.000 environ.....	6 détachés.....	5.
	15.000 environ au Maroc et en Tunisie.	Environ 600 recrutés sur place.	55 au Maroc et en Tu- nisie.
Comité protestant des Amitiés françaises.	1.400	13 détachés, 56 recrutés sur place.	1.
Congrégations catho- liques	De l'ordre de 2.000.000..	22 détachés, 40 contrats- types, nombre de pro- fesseurs religieux et de recrutés sur place in- connu.	

Subventions accordées en 1965 par le Ministre des Affaires étrangères.

	ALLIANCE française.	MISSION laïque française.	ALLIANCE israélite universelle.	COMITE protestant des Amitiés françaises.	CONGRE- GATIONS catholiques.
Fonctionnement du siège cen- tral à Paris.....	500.000	103.000	30.000	10.000	77.000
Fonctionnement des établisse- ments	1.499.300	603.438	18.780	»	3.002.435
Rémunérations	7.337.303	4.275.797	1.165.627	357.771	1.090.934
Entretien, réparations.....	84.826	38.234	»	»	113.602
Emprunts	93.634	93.473	»	»	»
Investissements	1.400.000	3.957.114	»	»	100.000
Total pour 1965.....	10.915.063	9.071.056	1.214.407	367.771	(1) 4.383.971
			25.952.268		
Total général des subven- tions accordées en 1964.	8.591.467	6.089.099	1.616.287	257.241	8.741.248
			25.295.372		

(1) La différence qui peut être constatée sur ce point entre le total des subventions allouées en 1964 et 1965 provient du fait qu'un nombre important d'opérations d'investissement (collège de Néa-Smyrne, hôpitaux de Béthléem et Nazareth, etc.) ont été terminées au cours du précédent exercice et que 1965 n'a vu le départ que d'une seule opération (extension de l'école Notre-Dame de Diré-Daoua).

Le montant global des subventions accordées pour 1965 est de très peu supérieur à celui de 1964 (+ 952.268) mais une analyse plus exacte montre qu'il y a des différences très sensibles entre les différentes catégories d'établissements. Les subventions à l'Alliance française, à la Mission laïque et au Comité protestant des Amitiés françaises ont augmenté dans de très fortes proportions, alors que celles attribuées à l'Alliance israélite universelle et, surtout, aux Congrégations catholiques ont diminué d'une façon très sensible en raison, notamment, de l'achèvement d'un certain nombre de travaux importants.

2. — *Le personnel enseignant.*

Dans notre rapport sur le projet de budget pour 1965, nous indiquions que le nombre des enseignants était de 14.543, alors que le tableau ci-dessous montre que les effectifs au 1^{er} janvier 1965 sont seulement de 14.303.

P A Y S	ENSEIGNANTS EXERÇANT		
	Dans un établissement relevant de la D. G. A. C. T.	Dans un établissement relevant d'une association privée.	Dans des établissements étrangers.
Europe occidentale.....	575	127	456
Europe de l'Est.....	13	4	43
Moyent-Orient	72	138	42
Asie—Océanie	408	42	564
Afrique	2.793	87	8.195
Amérique du Nord.....	12	79	289
Amérique latine.....	44	258	82
	3.917	735	9.651
	14.303		

Or, l'on sait que le deuxième Plan d'expansion culturelle prévoit une augmentation de 1.508 unités d'ici à la fin de son exécution.

En fait, un examen détaillé montre que les seuls pays ayant supporté une diminution d'effectifs sont, d'une part, le Maroc et la Tunisie, où le nombre de nos enseignants est passé de 11.032 à 10.702, soit 330 en moins et, d'autre part, les trois Etats de l'ancienne Indochine où il est passé de 874 à 841, soit 33 en moins. En revanche, dans les pays de l'étranger dit « traditionnel »

123 postes nouveaux ont été créés. Autrement dit, c'est une certaine redistribution géographique de notre action qui a été entreprise aux dépens essentiellement du Maroc et de la Tunisie.

Si votre Commission peut se déclarer satisfaite d'une augmentation du nombre des enseignants dans les pays de l'étranger dit « traditionnel », elle doit faire des réserves sur une diminution trop grande des effectifs marocains et tunisiens ; elle est dans l'obligation de constater que les prescriptions du plan sur ce point particulier ne sont pas respectées, quelles que soient les raisons alléguées puisque nous devons déplorer une diminution non négligeable du nombre global des professeurs alors que le Plan prévoit une augmentation de ce nombre.

Sur les 14.303 professeurs français détachés par le Département à l'étranger, 8.941 sont titulaires, 4.778 non titulaires et on compte 584 militaires du contingent.

6.347 de ces professeurs sont affectés dans les établissements d'enseignement primaire ;

5.235 dans les établissements d'enseignement secondaire ;

683 dans les établissements d'enseignement technique ;

885 dans les établissements d'enseignement supérieur ;

1.153 de ces agents sont affectés à des fonctions diverses (conseillers pédagogiques, personnel administratif, etc.).

Nous avons dit que la France devait, en Afrique, soutenir une lutte pacifique contre la langue anglaise. Il est intéressant de noter que 60 postes nouveaux ont été créés en Afrique en 1964, dont :

22 en Ethiopie ;	3 au Nigéria ;
13 au Rwanda ;	3 au Tanzania ;
10 au Burundi ;	2 en Sierra-Léone.
7 au Congo-Léopoldville ;	

En 1965, 189 postes ont été créés dont :

96 au Congo-Léopoldville ;	12 au Rwanda ;
18 au Burundi ;	9 au Ghana,
15 en Ethiopie ;	

les autres postes restants se répartissant dans 13 autres pays.

On s'aperçoit que si l'Afrique ex-belge, donc déjà de langue française, se voit attribuer un nombre de postes important, de nombreux pays d'expression anglaise, tel le Ghana, bénéficient également de créations de postes.

Si notre action de diffusion de la langue française entreprise dans les établissements dépendant de la D.G.A.C.T. — ou dans ceux qui n'en dépendant pas reçoivent une subvention d'elle — est très importante, puisqu'elle touche près de 68.000 élèves, celle qui est accomplie dans ce domaine par les 119 établissements publics ou privés étrangers qui bénéficient de 3.891 professeurs français détachés est également très importante puisqu'elle atteint 240.736 élèves.

Professeurs étrangers de français :

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avons donné un tableau des effectifs de professeurs étrangers de français. Il est difficile de comparer les chiffres de l'année dernière à ceux de cette année. En outre, pour un certain nombre de pays, la D. G. A. C. T. ne peut donner d'indications très précises, mais la simple comparaison du nombre des professeurs étrangers de français à ceux de nos propres professeurs fait comprendre que la diffusion de la langue française dépend essentiellement de l'accroissement du nombre des professeurs étrangers.

Aider à cette formation, donner aux jeunes étrangers toutes les facilités dont nous disposons pour qu'ils apprennent une langue française riche et correcte et pour qu'ils la parlent sans accent, sont nos tâches les plus importantes.

Le sentiment de la Commission des Affaires culturelles rencontre, sur ce point, celui du Ministère des Affaires étrangères et nous nous félicitons de l'action entreprise en ce domaine par la D. G. A. C. T.

P A Y S	PROFESSEURS ETRANGERS DE FRANÇAIS			
	Primaire 1 ^{er} janv. 1965.	Secondaire 1 ^{er} janv. 1965.	Supérieur 1 ^{er} janv. 1965.	Total 1 ^{er} janv. 1965.
Europe occidentale.....	28.748	82.164	2.591	113.503
Europe de l'Est.....	20	1.215	202	1.437
Proche-Orient	7.529	4.621	97	12.247
Asie-Océanie	6.435	5.444	693	12.572
Afrique	9.715	1.903	109	11.727
Amérique du Nord.....	33.100	27.000	5.350	65.350
Amérique latine.....	8.869	3.419	533	12.821

Ces chiffres sont encore très approximatifs, faute de renseignements sur un certain nombre de pays : c'est ainsi par exemple que les chiffres fournis pour l'Europe de l'Est ne concernent que

l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie ; le Département ne dispose d'aucun chiffre précis pour l'U. R. S. S. et la Tchécoslovaquie.

B. — LE FRANÇAIS COMME LANGUE DE LECTURE
ET D'INFORMATION

Fonds culturel.

Votre Commission des Affaires culturelles note avec satisfaction l'augmentation régulière des crédits du Fonds culturel (chapitre 42-21).

En 1964, le chapitre était doté de 4.300.000 F, en 1965 de 5.300.000 F et, en 1966, 6.500.000 F sont prévus, soit une augmentation de 1.200.000 F (22,6 %). Soulignons, cependant, que ce fonds ne bénéficiera pas de la dotation prévue par le Plan de 8.880.000 F. La différence est considérable, les crédits budgétaires de 1966 n'atteignent que 73 % des propositions du Plan.

Indiquons pour mémoire que la dotation du Fonds culturel « presse » inscrite au budget de l'information (chapitre 43-01) ne subira pas de changement (6.867.000 F). Ce chapitre avait vu sa dotation augmenter assez faiblement de 1964 à 1965 puisqu'elle était passée de 6.200.000 F à 6.867.000 F.

Si nous faisons le total des deux Fonds culturels, qui concourent l'un et l'autre à la diffusion de la pensée française, nous remarquons une augmentation assez régulière. En 1964 : 10.500.000 F, en 1965 : 12.167.000 F, en 1966 : 13.367.000 F.

Les exportations de livres français ont marqué une progression sensible par rapport à celles qui avaient été enregistrées en 1963. Elles sont passées en valeur de 198.016.000 F à 221.772.000 F comme l'indique le tableau suivant :

	1963	1964 (année entière).	1964 (huit premiers mois).	1965 (huit premiers mois).
Valeur exprimée en francs des exportations	198.016.000	221.772.000	129.869.000	145.332.000
			+ 12 %	
Poids des livres exportés en quintaux	156.441	157.476	95.300	105.734
			+ 13 %	

L'examen de la répartition par catégories de l'ensemble des exportations montre que la demande n'est pas encore très importante pour les livres scientifiques et techniques puisque le pourcentage de ceux-ci n'est que de 10,8 %. La littérature vient au premier rang avec 27,6 %, les livres d'enseignement (22 %) viennent en seconde place, suivis par les dictionnaires et les encyclopédies (13,6 %).

On sait que l'exportation du livre français est freinée par certains obstacles : contingentement « monnaies fondantes », difficultés des transferts, taxes parfois lourdes, aussi votre Commission des Affaires culturelles, certaine que le livre représente la meilleure forme d'expression et de présentation de la pensée, encouragera-t-elle toujours très fortement le Ministère des Affaires étrangères à en aider l'exportation.

II. — Relations et échanges culturels.

Les crédits concernant les relations et échanges culturels sont inscrits aux chapitres 42-22, 42-23, 42-24, 42-25.

En 1964, ils atteignaient 253.020,358 F, en 1965 : 275.179.389 F et, en 1966, ils seraient de 317.154.750 F non compris 37.211.200 F inscrits à l'article 5 nouveau : subventions de fonctionnement à l'Office universitaire et culturel en Algérie, qui proviennent du transfert du budget des services du Premier Ministre : IX. — Affaires algériennes.

A. — RELATIONS CULTURELLES

Chapitre 42-22.

Relations culturelles. — Rémunérations principales et indemnités du personnel culturel enseignant et administratif en poste dans les services et établissements à l'étranger.

	1965	1966		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Article 1 ^{er} . — Rémunérations et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif au Cambodge, au Laos et au Vietnam.....	25.500.000	25.500.000	+ 1.600.000	27.100.000
Article 2. — Rémunérations et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif au Maroc.....	42.300.000	42.300.000	— 1.300.000	41.000.000
Article 3. — Rémunérations et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif en Tunisie.....	25.000.000	25.000.000	— 1.500.000	23.500.000
Article 4. — Rémunérations et indemnités du personnel culturel, enseignant et administratif dans les autres pays.....	71.900.000	71.900.000	+ 18.204.000	90.104.000
Article 5. — Collaborations temporaires..	454.000	454.000	+ 246.000	700.000
Totaux.....	165.154.000	165.154.000	+ 17.250.000	182.404.000

Ce chapitre ne concerne pas uniquement les relations culturelles entendues dans un sens restrictif puisque y sont imputées les dépenses destinées aux rémunérations principales et indemnités du personnel culturel *enseignant* et administratif en poste dans les

services et établissements à l'étranger et il est extrêmement difficile de distinguer le personnel enseignant du personnel administratif et culturel. Cependant, en soulignant que cette classification n'a pas une valeur absolue, on peut donner la répartition suivante :

	PERSONNEL enseignant.	PERSONNEL administratif et culturel.
Article 1 ^{er} . — Cambodge, Laos, Vietnam.....	789	58
Article 2. — Maroc	1.397	385
Article 3. — Tunisie	861	139
Article 4. — « Traditionnels »	1.367	448
Total	4.414	1.029

Aux 4.414 enseignants directement payés par le Département sur le chapitre 42-22, il faut ajouter 7.921 professeurs détachés dans les établissements scolaires marocains et tunisiens, qui sont pour la plus grande part rémunérés par les autorités locales et qui, dans leur grande majorité, n'assurent que des fonctions d'enseignement.

On constate que la dotation de 1966 serait en augmentation de 17.250.000 F sur celle de 1965, malgré une réduction de 2.800.000 F sur les crédits du Maroc et de la Tunisie.

C'est, en effet, à l'article 4 : « Rémunérations et indemnités du personnel culturel enseignant et administratif dans les autres pays », qu'est inscrite l'augmentation la plus considérable : 18 millions 204.000 F, soit 23 %.

Le groupe Cambodge, Laos et Viet-Nam ne reçoit en mesure nouvelle que 1.600.000 F, soit 6 % des crédits de 1965.

Ceci traduit la redistribution géographique que nous avons déjà mentionnée dans l'effort de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques.

Notons, à ce sujet, que les crédits du groupe Cambodge, Laos, Viet-Nam et ceux de la Tunisie et du Maroc réunis, représentent encore plus que ceux des « autres pays » : 91.600.000 F contre 90.104.000 F.

Votre Commission des Affaires culturelles se félicite de l'aspect positif de cette redistribution tout en souhaitant que des moyens efficaces continuent d'être donnés à la D. G. A. C. T. pour que dans les pays d'implantation française très forte elle puisse mener et même développer la présence culturelle française.

Chapitre 42-23.

Relations culturelles. — Fonctionnement des services, œuvres et établissements à l'étranger.

	1965	1966		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Article 1 ^{er} . — Fonctionnement des services, œuvres et établissements culturels au Cambodge, au Laos et au Vietnam....	5.300.000	5.345.900	+ 1.000.000	6.345.900
Article 2. — Fonctionnement des services, œuvres et établissements culturels au Maroc	4.500.000	4.500.000	— 500.000	4.000.000
Article 3. — Fonctionnement des services, œuvres et établissements culturels en Tunisie	2.800.000	2.800.000	— 300.000	2.500.000
Article 4. — Fonctionnement des services, œuvres et établissements culturels dans les autres pays.....	24.389.639	24.389.639	+ 4.825.361	29.215.000
Article 5 (nouveau). — Subvention de fonctionnement à l'Office universitaire et culturel en Algérie.....	»	»	+ 37.211.200	37.211.200
Totaux	36.989.639	37.035.539	+ 42.236.561	79.272.100

L'examen de cet article suggère peu de remarques. A l'article 5, le transfert de la subvention accordée à l'Office universitaire et culturel en Algérie des services du Premier Ministre au Ministère des Affaires étrangères, paraît absolument normal. Si, en effet, on peut admettre que pour des raisons historiques et pendant encore quelque temps le Ministère des Affaires étrangères, par sa Direction générale des affaires culturelles et techniques, ne gère pas complètement toute notre action de coopération culturelle et technique dans le monde entier, il nous paraît clair que l'on devrait y tendre. C'est dans ces conditions que la France pourra avoir une politique absolument cohérente en matière de coopération culturelle et technique.

La deuxième remarque que nous ferons concerne la diminution des crédits aux articles 2 : Maroc et 3 : Tunisie : et l'augmentation très importante inscrite à l'article 4 : 4.825.361 F. Ces mesures

nouvelles, positives ou négatives, confirment les tendances générales dont témoignait déjà l'évolution du chapitre 42-22.

En ce concerne l'utilisation des crédits du chapitre 42-23, on peut considérer qu'environ 20 % sont consacrés aux « œuvres » (aide aux hôpitaux, dispensaires, etc., français à l'étranger), 68 % au fonctionnement proprement dit de nos services culturels et de nos établissements (personnel recruté sur place, matériel, dépenses administratives, dépenses culturelles au sens large), 10 % à l'entretien et au renouvellement de leur matériel pédagogique (notamment du matériel audio-visuel) et 2 % à l'équipement (mobilier, machines à écrire, à calculer, automobiles, etc.).

Plus encore que pour les dépenses du chapitre 42-22, il est extrêmement difficile de distinguer celles qui sont faites pour assurer l'enseignement du français et celles qui sont entraînées par notre action culturelle en général.

B. — BOURSES ET ACCUEIL D'ÉTUDIANTS

Les crédits inscrits au *chapitre 42-24* s'élèvent à 26 millions de francs et sont répartis selon le tableau ci-dessous :

	1965	1966		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Article 1 ^{er} . — Boursiers à l'étranger	4.500.000	4.500.000	+ 1.000.000	5.500.000
Article 2. — Boursiers en France	16.560.000	16.560.000	+ 2.840.000	19.400.000
Article 3. — Accueil d'étudiants étrangers.....	940.000	940.000	+ 160.000	1.100.000
Totaux	22.000.000	22.000.000	+ 4.000.000	26.000.000

Déjà, en 1965, une augmentation importante par rapport à 1964, 3.834.000 F (22 %) avait pu être constatée. Cette année, l'augmentation de 4 millions, plus importante en valeur absolue est un peu plus faible en valeur relative (+ 18 %) ; elle porte sur l'article premier : Boursiers à l'étranger (+ 1 million) et sur les boursiers en France (+ 3 millions).

Article premier. — Boursiers à l'étranger.

L'augmentation demandée se justifierait tout d'abord par la création d'une trentaine de bourses nouvelles qui seraient attribuées à des étudiants du troisième cycle dont on sait qu'il sont au nombre d'environ 1.700. Jusqu'à présent, en effet, la plupart des bourses de la catégorie des sciences pures et des sciences de l'ingénieur étaient accordées aux élèves des grandes écoles d'ingénieurs, la création du troisième cycle d'enseignement supérieur justifie la création de bourses nouvelles pour ces étudiants.

Il conviendrait aussi, nous indique-t-on, de porter au taux des bourses accordées dans les universités américaines (1.900 dollars) celui des bourses attribuées aux étudiants de France se rendant aux Etats-Unis.

Il serait, enfin, souhaitable en raison de la diminution du nombre des candidats de valeur dans la catégorie des sciences sociales, d'augmenter le taux des bourses qui leur sont offertes compte tenu des titres importants de ces candidats qui sont tous ou anciens internes des hôpitaux de Paris, ou chefs de clinique, ou chefs de laboratoires des hôpitaux. Votre Commission se félicite de toutes les mesures de cet ordre qui pourront être prises car elles tendent à faciliter le développement de la recherche scientifique en France.

Pour l'année universitaire 1964-1965, le nombre des boursiers français pris en charge par la D.G.A.C.T. était de 131 dont 61 aux Etats-Unis et 20 en U. R. S. S. Pour 1965-1966, le chiffre global est de 154 dont 89 pour les Etats-Unis, 17 pour l'U. R. S. S., 15 pour la Communauté européenne et 7 pour la Grande-Bretagne.

Certains chiffres nous étonnent, en particulier celui du nombre de bourses accordées pour les étudiants désirant se rendre en Allemagne : une seule bourse est prévue.

Aux bourses de séjour il convient d'ajouter les bourses de voyage octroyées par la Commission franco-américaine d'échanges universitaires. Ici, encore, une augmentation sérieuse est prévue ; de 263 en 1964-1965, le nombre des bourses passerait à 286 pour l'année scolaire 1965-1966.

Ajoutons que les jeunes Français bénéficient de bourses étrangères dont le nombre va également croissant : 415 bourses

offertes par 29 pays en 1964-1965 ; 509 en 1965-1966. Les Etats-Unis viennent en tête avec 126 bourses, suivent l'Allemagne, 95, et l'Italie, 87 bourses.

Si nous totalisons toutes les bourses offertes à de jeunes Français pour se rendre aux Etats-Unis, nous obtenons, pour 1965-1966, 501 bourses alors que le chiffre correspondant pour l'Allemagne n'est que de 96, pour la Grande-Bretagne 18 et pour l'U. R. S. S. 17. On s'aperçoit ainsi qu'il y aurait sans doute un effort important à faire si l'on voulait multiplier les courants d'échanges à l'intérieur de l'Europe.

*Articles 2 et 3. — Boursiers en France
et accueil d'étudiants étrangers.*

Comme nous venons de voir, l'augmentation des dotations de ces deux articles (+ 3 millions) devrait permettre une intensification très importante de notre action dans le domaine des bourses accordées à des étudiants étrangers. Le Département a attribué, pour l'année 1964-1965, dans le cadre de son programme de coopération culturelle, 2.780 bourses d'enseignement supérieur. Les bénéficiaires de ces bourses ont été les étudiants poursuivant en France leur scolarité auprès d'établissements d'enseignement supérieur (facultés, instituts, écoles nationales), à l'exclusion des établissements d'enseignement supérieur technique qui relèvent de la coopération technique.

La répartition des étudiants entre les différentes disciplines s'est établie comme suit :

Lettres	55 %
Médecine, pharmacie, art dentaire.....	16 %
Sciences et recherche techniques.....	15 %
Sciences juridiques et politiques.....	10 %
Beaux-arts	6 %

60 % des bourses de lettres sont accordées à des étudiants qui viennent se perfectionner dans notre langue.

Un effort de déconcentration a été accompli qui a donné des résultats assez satisfaisants : Paris reçoit 50 % des boursiers, Toulouse, 7 %, Lyon, Strasbourg, 6 %, Marseille, Montpellier, Grenoble, 5 %, Bordeaux, 4,5 %, Nancy, 3 %, Rennes, 2,5 %, etc. Cet effort devra être poursuivi avec vigueur ; dès lors qu'une

nécessité particulière ne s'impose pas pour la venue à Paris de ces étudiants ils doivent être affectés à des universités de province.

Le taux des bourses, fixé par un arrêté interministériel du 22 septembre 1964, est de 480 F par mois mais, compte tenu des indemnités diverses que ces étudiants étrangers boursiers du Gouvernement français peuvent recevoir (indemnités de logement, indemnités de nourriture, frais de scolarité et de documentation, remboursement d'une cote part des frais de maladie, frais de voyage de retour), on peut estimer que le prix de revient moyen d'une mensualité de bourse est de 650 F, ce qui permettrait à nos bourses universitaires de supporter la comparaison avec celles des autres pays européens.

Dans le domaine de l'attribution des bourses, des options doivent être envisagées. Doit-on accroître encore le pourcentage de ces bourses accordées aux pays en voie de développement ? Doit-on au contraire, continuer à accorder des bourses en nombre assez important aux étudiants des pays d'un niveau égal à celui de la France ?

Comme dans beaucoup de domaines de notre action culturelle à l'étranger, on ne peut sacrifier un impératif à un autre. Il est certain que nous avons le devoir d'augmenter le nombre de bourses attribuées aux étudiants des pays sous-développés. Il est non moins certain que notre intérêt est d'accroître celui des jeunes gens venant de pays de niveau intellectuel, scientifique ou technique égal ou supérieur au nôtre. L'octroi de bourses est un moyen pour créer des liens très durables entre les pays européens ou des pays de civilisation développée et c'est un moyen de resserrer les liens culturels qui peuvent exister entre ces pays.

Dans cet esprit, on ne peut que souhaiter l'augmentation du nombre des bourses accordées à des étudiants de la Communauté européenne ou de l'U. R. S. S.

C. — ECHANGES CULTURELS

Les crédits affectés aux échanges culturels (chap. 42-25) sont en augmentation de 15.595.000 F par rapport à 1965. Cette augmentation fort importante (+ 30 %) est essentiellement répartie sur l'article premier « Manifestations artistiques », l'article 6 « Livres et périodiques », et les deux articles 8 et 11 qui concernent notre action par le cinéma, la radiodiffusion, la télévision et les disques (+ 11.834.000 F).

1. — Article premier. — *Manifestations artistiques.*

Les échanges artistiques bénéficieraient, en 1966, d'une augmentation de 800.000 F et les crédits qui leur sont affectés seraient de 7 millions se répartissant de la façon suivante :

Théâtre	3.900.000 F.
Arts plastiques	1.900.000
Musique	1.900.000
<hr/>	
Total	7.000.000 F.

Nous remarquons que l'augmentation de 800.000 francs est très insuffisante eu égard aux recommandations du II^e Plan qui prévoyaient, pour 1966, un crédit global de 12.290.000 F ; les prévisions budgétaires ne représentent donc que 68 % des propositions du Plan, pourcentage le plus faible de toutes les rubriques.

La D. G. A. C. T. estime cependant que les crédits qui lui sont accordés lui permettront d'atteindre en « grande partie » les objectifs du Plan.

Quels sont les principes de la politique suivie en matière d'échanges artistiques ?

Les objectifs principaux peuvent être définis de la façon suivante :

1. — *Dans le domaine du théâtre :*

- développement de l'action dans les pays lointains ;
- développement des tournées de prestige ;
- action dirigée vers le public d'âge scolaire et universitaire ;
- action dirigée non seulement vers les capitales mais aussi vers les villes de province ;
- équilibre recherché entre les pièces classiques et les pièces modernes.

De ces différentes orientations, votre Commission retient particulièrement l'action dirigée vers le public d'âge scolaire et universitaire. On sait que des saisons régulières ont lieu depuis huit ans dans les universités américaines (Tréteaux de France), d'autres aux Pays-Bas (Compagnie Roger Colas), d'autres en Tunisie (Compagnie Renaudin) et au Maroc (Amis du Théâtre de France).

Il est certain que ces efforts se justifient particulièrement dans les pays où l'enseignement du français est déjà très développé, mais ils se justifient aussi dans les autres pays car le théâtre, forme

d'expression artistique très pénétrante, est un excellent stimulant du désir d'apprendre notre langue et la représentation théâtrale est, surtout chez les jeunes gens, l'occasion déterminante d'une volonté de l'apprendre.

Votre Commission des Affaires culturelles se félicite aussi que la possibilité soit offerte à certaines Compagnies, comme le Théâtre de la Cité de Villeurbanne, de se produire sur les scènes étrangères. Elle souhaite aussi que des possibilités très larges soient offertes aux troupes de théâtre privé de donner de nombreuses représentations des derniers spectacles de Paris.

2. — *Dans le domaine des Arts plastiques* le Ministère entend intensifier les expositions d'art contemporain, poursuivre la réalisation d'expositions d'art ancien et assurer une réciprocité en France.

Ces orientations nous paraissent excellentes. Dans la mesure où les œuvres contemporaines sont choisies avec discernement elles peuvent donner une idée du pouvoir de création artistique de notre pays.

Quant aux expositions d'art étranger organisées en France à titre de réciprocité, elles nous paraissent aussi indispensables car nous avons autant à apprendre des civilisations étrangères qu'à leur donner.

3. — *Dans le domaine de la musique*, le Ministère entend intensifier les voyages d'orchestres et de solistes, intensifier également les échanges de jeunes musiciens. Nous noterons également avec satisfaction l'action en faveur du répertoire contemporain. Ici, encore, il convient de donner dans les pays étrangers une image de la France qui ne soit pas celle simplement d'un respectable musée.

Le Sénat sera sans doute intéressé par le programme prévu par la D. G. A. C. T. pour les échanges artistiques en 1966.

a) *Théâtre.*

Les projets à l'étude dans ce domaine prévoient l'envoi de la Comédie-Française en février et mars, aux Etats-Unis (26 représentations à New York et Washington), puis au Mexique (8 représentations), enfin en Pologne, en Hongrie et en Bulgarie, au printemps :

— d'une compagnie privée, dirigée par deux sociétaires de la Comédie-Française, Jacques Charon et Robert Hirsch, en U. R. S. S. ;

— de l'Odéon-Théâtre de France en Italie, où des manifestations exceptionnelles auront lieu à Rome, à l'occasion du Tricentenaire de la Villa Médicis ;

— du Théâtre national populaire à Londres, au printemps ;

— d'une compagnie de ballet dans les principaux pays d'Amérique du Sud (août) ;

— du Théâtre de la Cité de Villeurbanne (directeur : Roger Planchon), à Hambourg, en Tchécoslovaquie et au Danemark ;

— et du Théâtre du Vieux-Colombier en Allemagne, en Scandinavie et en Roumanie, pour y jouer *Lucrèce Borgia* de Victor Hugo.

Une action en faveur du public scolaire et universitaire sera accomplie aux Etats-Unis par le « Tréteau de Paris » qui donnera des représentations de *L'Annonce faite à Marie* et de *Poil de Carotte* dans 50 universités. Au Maroc, « Les Amis du Théâtre de France » donneront environ 50 représentations de cinq spectacles différents dans dix villes. Un appui sera accordé au Festival universitaire de Nancy.

Des saisons de théâtre français, jouant les principaux succès de la saison parisienne, auront lieu, comme chaque année, en Belgique, Suisse, Luxembourg, au Portugal, au Maroc et en Tunisie ; enfin, au Liban.

Un soutien sera accordé à des troupes françaises participant aux Festivals d'Athènes et de Baalbeck.

Enfin, le mime Marceau pourrait se rendre à l'automne en Chine.

b) *Arts plastiques.*

Le programme élaboré pour les Arts plastiques comprend à l'heure actuelle, dix-huit expositions : soit treize manifestations d'art français à l'étranger, et cinq expositions étrangères à Paris.

Parmi les premières, figure l'envoi de cinq très importantes collections de peinture moderne ; un effort particulier sera accompli pour faire connaître l'art contemporain français hors de nos frontières, malgré les difficultés de tout ordre que soulève le déplacement massif d'œuvres d'art.

En Amérique du Sud, au Pérou, en Colombie et au Venezuela, sera présentée une collection de 145 toiles ; la première partie sera consacrée aux grands maîtres du xx^e siècle depuis Matisse jusqu'à Bissière ; une deuxième partie montrera les œuvres de la géné-

ration suivante, d'Atlan à Viera da Silva. Le Commissaire Général est M. Dorival. Des négociations sont en cours pour que la collection soit ensuite exposée dans une ville des Etats-Unis.

En Australie, des tableaux de l'Ecole de Paris seront montrés au Festival d'Adélaïde.

En Roumanie et en Hongrie aura lieu une exposition de peinture contemporaine, rassemblée par M. Lejard. La Belgique, le Luxembourg et le Danemark verront une collection importante d'œuvres de la période 1940-1960.

Enfin, la France participera à la XXXIII^e Biennale d'Art de Venise, importante manifestation internationale, où les controverses sont toujours vives.

Trois grandes expositions de peinture ancienne auront lieu : le Louvre présentera au Japon une collection de ses chefs-d'œuvre. L'Autriche recevra une exposition du XVIII^e siècle, au Musée du Belvédère, à Vienne.

D'autre part, la France participera à Stockholm à l'exposition « La Reine Christine en son temps ».

Deux expositions de tapisseries sont prévues : la Yougoslavie a demandé une exposition de tapisseries anciennes. Par contre, 40 tapisseries modernes seront présentées au début de l'année, à la Biennale d'Alexandrie.

Une exposition de dessins du Musée de Besançon aura lieu à Hambourg en avril, à l'occasion de la Semaine française qui se déroulera dans cette ville.

Enfin, deux grandes collections de reproductions seront présentées, l'une en Afrique, l'autre en Asie.

*
* *

Dans le cadre des accords culturels, auront lieu à Paris *cinq manifestations de réciprocité*. Les autorités japonaises enverront au Louvre des chefs-d'œuvre du Musée de Tokyo qui n'ont jamais été présentés en Europe.

Au Musée du Petit-Palais, sera présentée au printemps, une exposition d'art hongrois, du Moyen Age à nos jours. Les Finlandais montreront une exposition d'art religieux médiéval. Deux expositions d'art contemporain auront lieu : les autorités tchèques enverront à Paris les Braque et les Picasso des Musées de Prague, et les œuvres de leurs contemporains tchèques. Les autorités de Québec, enfin, montreront une exposition d'art canadien moderne.

c) *Musique.*

Les crédits prévus dans le projet de budget pour notre action à l'étranger dans le domaine musical permettront l'envoi :

— de l'orchestre national de l'O. R. T. F. au Japon pour une tournée de 10 concerts en octobre 1966, sous la direction de chefs d'orchestre éminents (Munch, Sebastian, Leroux). L'envoi de cet orchestre au Festival de Berlin est à l'étude ;

— d'orchestres de chambre en Amérique du Sud et en Europe. Ils permettront aussi de faciliter :

— les tournées de 90 virtuoses ;

— l'organisation de concerts dans les instituts français d'Europe (Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, Portugal).

L'action des Jeunesses musicales de France sera aidée au Canada, au Maroc et en Tunisie.

La section française de la Société Internationale de Musique Contemporaine participera au Festival de la S. I. M. C. qui aura lieu à Stockholm.

Un crédit sera réservé à l'envoi de missions de professeurs de musique, notamment au Japon — on s'efforcera de faciliter la création à l'étranger d'œuvres contemporaines, notamment de Messiaen et de Jolivet.

La diffusion de matériels d'orchestre et de partitions, qui a connu un développement très sensible en 1965, sera poursuivie. En liaison avec le Ministère des Affaires Culturelles, des bourses seront accordées aux jeunes virtuoses, désireux de participer aux grands concours internationaux.

2. — Article 6. — *Livres et périodiques.*

A l'article 6, une augmentation relativement importante, 1 million de francs (plus de 18 %), est accordée pour la diffusion des livres et périodiques.

Sans que la dotation de cet article, 6.500.000 F, doive être confondue avec celle d'un fonds culturel identique dans son montant, on peut cependant les considérer ensemble car ils ont, en un certain sens, le même objet puisqu'il s'agit de la diffusion de l'expression écrite de la pensée.

3. — Article 8. — *Cinéma, radio, télévision, disques.*

Article 11. — *Action à l'étranger
par la radiodiffusion et la télévision.*

C'est à ces deux articles que l'on constate les augmentations les plus importantes (+ 3 millions à l'article 8, sur une dotation de 5 millions en 1965 et, à l'article 11, 8.834.000 F sur une dotation de 20.570.000 F):

Précisons, toutefois, qu'en ce qui concerne l'article 11, la dotation de 1965 était en diminution de 9.540.000 F par rapport à celle de 1964 et que l'augmentation constatée cette année ne permet pas de retrouver le chiffre de 1964 : 30.110.000 F. Donc, l'augmentation apparemment très importante de ce groupe d'articles se ramène, en fait, si l'on se réfère à 1964, à un chiffre un peu supérieur à 2.326.912 F. Il y a donc lieu de tempérer notre optimisme à ce sujet.

La D. G. A. C. T. utilise des techniques déjà anciennes telles que la diffusion de disques ou de films pour la propagation de notre culture et de notre langue, mais il est clair que ses pouvoirs sont transformés, non seulement quant à l'extension de son action, mais aussi quant à sa nature même, par l'utilisation de techniques nouvelles telles que la radio et surtout la télévision.

Le cinéma et le disque lui permettent une action culturelle de qualité, qu'il s'agisse de films culturels de court métrage, de films scientifiques et médicaux, de diapositives du Collège de médecine ou des hôpitaux de Paris, de diapositives culturelles et techniques. La D. G. A. C. T. peut et doit ne diffuser qu'une culture de très haute qualité. Par contre, s'agissant de la radiodiffusion et, surtout, de la télévision, il est clair, qu'à l'heure actuelle au moins, on ne peut envisager une action de valeur comparable car elle a surtout pour objet la pénétration des masses. Il ne peut en être autrement puisqu'en métropole nous constatons le même phénomène. Cependant, rien ne doit être négligé pour que ces moyens de large portée soient utilisés pour la diffusion de la langue française.

La mission d'enseignement du français par la radiodiffusion et la télévision doit être considérée par la D. G. A. C. T. comme absolument fondamentale parmi toutes les tâches qui lui incombent ; avec les techniques modernes, celle-ci est certainement la principale.

III. — Coopération technique.

Le budget de 1966 traduit la volonté du Gouvernement d'amplifier son action de coopération technique. La présentation des crédits du Service de Coopération technique, *chapitre 42-26*, telle qu'elle résulte des documents budgétaires du projet de loi de finances pour 1966, ne permet plus de distinguer, contrairement aux années précédentes, le détail des affectations prévues en faveur des différentes zones géographiques autrefois ventilées en plusieurs articles.

Cependant, le tableau ci-dessous permettra de se rendre compte que, comme l'année précédente, le Gouvernement désire développer son action vers les pays de l'étranger dits « traditionnels » puisque l'augmentation la plus importante (7.500.000 F) est inscrite à la rubrique « Autres pays ».

	1965	1966	VARIATION
<i>Affaires étrangères :</i>			
a) Cambodge, Laos, Viet-Nam....	15.700.000	15.700.000	
b) Autres pays d'Asie.....	6.250.000	6.250.000	
c) Maroc	25.500.000	28.000.000	+ 2.500.000
d) Tunisie, Libye.....	29.169.573	29.174.000	+ 5.000
e) Autres pays.....	34.500.000	42.000.000	+ 7.500.000
f) Fonctionnement des Services de Coopération technique.....	»	5.000.000	+ 5.000.000
Total Affaires étrangères...	111.119.573	126.124.000	+ 15.005.000
<i>Finances et Affaires économiques...</i>	35.750.000	42.200.000	+ 6.450.000
Total général.....	146.869.573	168.324.000	+ 21.455.000

Les crédits figurant au tableau ci-dessus sont réservés aux opérations de coopération technique proprement dites, à l'exception de ceux consacrés au Maroc et à la Tunisie ; dans ces deux derniers pays, en effet, le Service de coopération technique participe à la rémunération des enseignants servant sous contrat de coopération. Les demandes correspondantes peuvent être estimées, pour le Maroc, à 12.500.000 F en 1965 et à 16 millions en 1966 et, pour la Tunisie, à 13.500.000 F pour chacune des deux années.

En toute rigueur, on doit admettre que la coopération technique bénéficierait, en 1966, d'un crédit de 133.824.000 F contre 115.869.573 F, soit une augmentation de 17.954.427 F.

La dotation nouvelle peut être analysée de la façon suivante :

— *les Mesures nouvelles*, 6.450.000 F, accordés au Ministère des Finances et des Affaires économiques pour porter les crédits lui revenant de 33.750.000 F à 42.200.000 F ;

— les 15.005.000 F d'augmentation propres au Ministère des Affaires étrangères se décomposent de la façon suivante :

a) 1.700.000 pour les Etats de l'ancienne Indochine où le Service de Coopération technique a été chargé d'assumer les dépenses médicales et scientifiques et, tout spécialement, au Cambodge où l'effort français, intensifié au début de 1964, doit atteindre pleine incidence financière dans le courant de 1966, cependant que notre action sera accrue au Laos et maintenue au Vietnam du Sud malgré les conditions particulières de ce pays.

Cette augmentation n'apparaît pas dans le tableau précédent, les crédits correspondant en 1965 au fonctionnement des services de coopération technique ayant été reportés pour 1966 au paragraphe f) ;

b) 800.000 F seraient consacrés aux actions nouvelles qui devront être, d'ici au 1^{er} janvier 1967, entreprises dans les autres pays d'Asie, à savoir essentiellement l'Iran (actions médicales, agricoles et dans le domaine de l'information), l'Afghanistan (secteurs médical et agricole), la Thaïlande (agriculture et médecine), l'Inde (médecine) et la Chine (création d'un contingent de bourses). Pour la même raison qu'au paragraphe a), cette augmentation n'apparaît pas au tableau précédent.

c) Le solde des crédits résultant de ces mesures nouvelles soit 10 millions de francs, irait enfin aux autres pays.

Ces crédits seraient affectés par ordre d'importance décroissante :

1° A l'Amérique du Nord (Canada : aide à la formation des fonctionnaires, bourses de stage, et Mexique : formation professionnelle, enseignement scientifique, etc.), Centrale et Caraïbes (Panama, Honduras, Haïti, etc.) et surtout du Sud, principalement

au Brésil (aménagement régional, fonction publique...), à la Colombie (fonction publique), au Chili (aide technique à l'Université, planification), à l'Argentine (actions scientifiques, etc.), à la Bolivie, au Pérou, à l'Equateur, au Venezuela, au Paraguay et en Uruguay, et de façon générale au développement de notre coopération scientifique avec l'ensemble de ces pays ;

2° *A l'Afrique Centrale et Orientale* : le point d'action privilégiée de nos opérations se situe dans les trois Etats francophones : Congo-Léopoldville (aide à l'Ecole nationale de droit et d'administration, réorganisation de la fonction publique et de l'administration financière, etc.), au Rwanda et au Burundi. Les conditions particulièrement difficiles de cette zone impliquent à la fois le développement de notre action qui contribue considérablement à en assurer la stabilité, et son renforcement matériel, dans la mesure où font défaut tous les éléments de maintenance élémentaires : logement, moyens de transport, secrétariat.

L'Ethiopie, position clé de l'Afrique actuelle où notre action n'a cessé d'augmenter, à la demande des autorités locales devrait également bénéficier de crédits en net accroissement (travaux publics, médecine vétérinaire et aide à l'information, etc.).

Enfin, les jeunes Etats anglophones désirent ouvrir leurs frontières à nos experts, tant à l'Est (Tanzanie, en planification notamment, Kenya et Ouganda, Malawi) qu'à l'Ouest (Sierra Leone, où nos obligations résultent d'un accord de coopération culturelle et technique).

3° *Moyen Orient* : traditionnellement ouverte à l'influence française, cette zone fait appel à notre aide, en nous adressant en nombre croissant des demandes qu'il serait regrettable de laisser sans réponse, sous peine de voir les positions françaises économiques et culturelles qui en dépendent stagner ou même regresser au profit d'autres influences. C'est le cas du Liban (agriculture, fonction publique, finances publiques, statistiques), de la Syrie (agriculture, fonction publique), de l'Arabie (enseignement technique) et de la République Arabe Unie.

4° *Europe* : notre aide était jusqu'ici concentrée sur la Turquie (aménagement urbain, coopération médicale, fonction publique) et la Grèce (fonction publique : accueil de stagiaires à l'E. N. A., cartographie, prospection minière). Elle doit se renforcer dans ces sec-

teurs, par une spécialisation et une qualification plus élevées, et s'étendre à l'Espagne (coopération scientifique), au Portugal et surtout aux pays de l'Est et à la Yougoslavie, par élévation sensible des contingents de bourses.

Il convient de signaler qu'un crédit a été réservé pour la première fois en 1966 afin de permettre un renforcement des structures nécessaires pour faire face à l'accroissement continu de notre coopération technique et scientifique. A cette fin, un crédit de 5 millions de francs est prévu au chapitre 42-26 pour l'année 1966. Grâce à ces crédits sera poursuivie l'action déjà entreprise en ce domaine et qui a permis, au cours de ces dernières années, de mettre en place des Missions d'aide économique et technique ou des services de coopération technique dans les trois pays de l'ancienne Indochine, en Iran, au Liban, au Congo-Léopoldville, au Chili, au Brésil et en Colombie, et récemment à Québec. En 1966, cet effort se traduira par la création de nouveaux postes de conseillers de coopération technique, ainsi que par la nomination, auprès de certains conseillers culturels, d'attachés spécialisés dans les questions de coopération technique et scientifique. Il en sera ainsi notamment au Proche et Moyen Orient, en Amérique latine et dans plusieurs pays de l'Afrique orientale. Lorsque le besoin s'en fera sentir, des moyens matériels plus importants (voitures, logement, secrétariat) seront également mis à leur disposition.

A. — BOURSES ET EXPERTS

Un des moyens les plus puissants dont le Département dispose pour son action de coopération technique est l'octroi de bourses et l'envoi d'experts.

Le tableau ci-joint montre l'évolution extrêmement favorable du nombre de boursiers et des experts :

Experts et boursiers de coopération technique du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère des Finances et des Affaires économiques.

	EXPERTS			BOURSIERS et stagiaires.		
	1963.	1964.	1965.	1963.	1964.	1965.
I. — Europe	63	67	74	644	731	813
II. — Afrique :						
a) Maroc, Tunisie.....	(1) 2.930	(1) 2.339	(1) 2.250	1.011	978	1.120
b) Autres pays d'Afrique..	(2) 132	(2) 69	(2) 115	562	566	785
III. — Moyen-Orient (Iran compris) .	118	150	171	470	464	658
IV. — Asie, Océanie :						
a) Cambodge, Laos, Vietnam	167	182	163	212	246	280
b) Autres pays d'Asie.....	185	236	252	489	459	704
V. — Amérique latine.....	122	81	122	995	903	1.275
	204	189	330	4.383	4.347	5.635
	3.921	3.313	3.477			

(1) Personnels sous contrat de coopération technique.

(2) Missions de courte durée.

Les chiffres donnés en 1964 comprennent uniquement les experts et boursiers de coopération technique du Ministère des Affaires étrangères. Les chiffres fournis ici pour 1963 et 1964 comprennent également les *experts et boursiers du Ministère des Finances et des Affaires économiques*.

Les augmentations de crédits pour 1966 permettront encore une augmentation du nombre des bourses de coopération qui atteindraient le chiffre de 6.750 dont 2.500 pour le Ministère des Finances et des Affaires économiques.

En examinant le tableau ci-dessus, on s'aperçoit que le Maroc et la Tunisie ont une place extrêmement importante puisque, à eux seuls, ces deux pays totalisent, en 1965, 2.250 experts sous contrat de coopération technique sur un total de 3.477 et bénéficiaient de 1.120 bourses sur un total de 5.635.

Une place assez importante, au moins en ce qui concerne les bourses (1.275) est faite à l'Amérique latine. On sait, sans doute, que le développement de ce continent dont les nations sont indépendantes depuis plus d'un siècle et demi, et qui sont de culture latine, essentiellement hispanique mais aussi lusitanienne et, pour un seul de ces pays, française, dépend essentiellement de ce qui pourra être fait en faveur de la formation des hommes et dans les domaines qui sont réellement prioritaires.

Un effort particulier a été fait depuis plusieurs années dans notre coopération avec l'Amérique latine.

Notre action y revêt le double aspect de l'accueil de boursiers en France et de l'envoi en mission d'experts.

Les *bourses de coopération technique* sont considérées comme un des éléments constitutifs, ou à tout le moins comme le complément des opérations engagées sur place et qui visent à la formation et au perfectionnement des cadres supérieurs et moyens. Elles sont donc attribuées en priorité aux candidats qui désirent se rendre auprès d'organismes ou instituts de recherche travaillant dans leur pays et dans toute la mesure du possible selon les indications de nos experts.

Les contingents ont été augmentés de façon sensible, puisqu'ils sont passés d'un total de 1.078 bourses en 1964 à 1.285 pour 1965. Ils couvrent à la fois les stages de perfectionnement de spécialistes déjà confirmés, qui viennent travailler dans nos administrations, universités, laboratoires d'Etat ou de l'industrie privée, et les études de formation de jeunes étrangers désirant acquérir une spécialisation ou un diplôme français.

Les opérations sur place tendant à la formation des cadres restent l'objectif principal de notre aide.

Une importance primordiale est attachée à la coopération dans le domaine de *l'Administration publique*, qui doit nous permettre de répondre au vœu de ces pays de former les cadres administratifs dont ils ont besoin pour leur développement économique. Elle se traduit à l'heure actuelle par l'envoi, en mission de courte ou de longue durée, de fonctionnaires français chargés de donner un enseignement dans les écoles ou instituts d'Administration publique des pays suivants : Colombie, Mexique, Chili, Brésil, Argentine, Equateur, Paraguay.

La formation des *cadres agricoles* a retenu aussi notre attention. L'envoi de spécialistes auprès du Département d'Education rurale et de Vulgarisation agricole de la Faculté d'Economie et de Sciences sociales de l'Université agraire de La Molina (Pérou), des écoles d'agriculture argentines, du Service de Formation professionnelle agricole de la Corporation du Développement (Corfo) du Chili et des Ecoles forestières du Chili, du Venezuela et de Colombie, témoigne de l'intérêt porté à ce secteur.

Une place de plus en plus importante est réservée à la *formation supérieure technique et scientifique*. Au premier plan se situe notre participation à la réorganisation de la Faculté des Sciences de l'Université du Chili, où est prévu l'envoi de six professeurs. Mais des échanges en constante progression ont lieu entre les organismes universitaires français et les Facultés des Sciences, Ecoles d'ingénieurs et Centres de recherches du Brésil (Rio, Sao Paulo, Brasilia, Porto-Alègre, Recife), d'Argentine (Buenos-Aires, Cordoba, Tucuman), de Colombie (Bogota, Popayan, Pereira), du Venezuela, de Bolivie... Des professeurs de haut niveau ou de jeunes ingénieurs diplômés de nos universités vont enseigner nos méthodes et nos techniques dans les secteurs où le besoin de spécialistes se fait le plus sentir : économie, physique, chimie, mécanique, géologie. Au Pérou va débiter une importante opération de réorganisation de l'enseignement technique qui prévoit, dès la première année, la formation ou le perfectionnement de quarante instructeurs pour Lima et les centres de province.

Enfin l'extension des Centres de *Formation professionnelle* se poursuit régulièrement, en liaison étroite avec les services d'apprentissage nationaux. Plus de trente centres répartis sur onze pays d'Amérique latine participent à la formation d'ouvriers spécialisés dans les métiers de l'électricité, de la mécanique, des télécommunications, du gaz, des mines.

L'action des experts enseignants est de plus en plus fréquemment complétée et prolongée par l'envoi de livres techniques et scientifiques, de matériel pédagogique, de documentation et d'appareils de laboratoire.

Il convient de préciser qu'à côté de la formation directe des cadres qui constitue l'essentiel de notre action, toutes les opérations de coopération technique revêtent également un aspect de formation. En effet les ingénieurs qui travaillent au sein d'équipes mixtes chargées d'études de développement ou de relevés de res-

sources naturelles (vallée du Jaguaribe au Brésil, savane de Bogota en Colombie), comme les spécialistes appartenant à des instituts de recherche agricole (Institut français de Recherches fruitières Outre-Mer en Equateur, Institut de Recherches pour les huiles et oléagineux au Brésil) consacrent une part importante de leurs activités à enseigner nos techniques et nos méthodes de travail à leurs collègues latino-américains.

Mention spéciale doit être faite de la Faculté des Sciences de Santiago, dont le doyen a sollicité la coopération française sur les points suivants : envoi de six professeurs, formation en France de stagiaires destinés à devenir les futurs professeurs de la faculté, ouverture d'un prêt pour l'achat, en France, de matériel scientifique, pour l'équipement de laboratoires et la construction de nouveaux bâtiments.

Votre Commission croit savoir qu'il sera répondu favorablement à cette demande et elle s'en félicite.

B. — DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme concernant la coopération technique sont inscrites au chapitre 68-80 sous le titre « Aide extérieure ».

Les autorisations de programme ouvertes s'élèvent à 35 millions, dont 28 millions attribués au Ministère des Affaires étrangères et 7 millions au Ministère des Finances.

La répartition géographique, en millions, est la suivante :

— Asie du Sud-Est.....	6
— Maroc	8
— Tunisie	4
— Asie Mineure et Centrale	2,5
— Afrique Centrale et Orientale	5,5
— Amérique Latine	9

Total 35

Votre rapporteur ne voudrait pas, avant de conclure, passer sous silence l'action extrêmement efficace des deux associations maintenant connues : l'A. S. T. E. F. et l'A. S. M. I. C.

L'Association pour l'organisation des stages en France (A. S. T. E. F.) et l'Association pour l'organisation des missions de coopé-

ration technique (A. S. M. I. C.) ont poursuivi en 1965 leurs activités dans le cadre tracé et selon les orientations données conjointement par les deux Services de coopération technique du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère des Finances.

L'A. S. T. E. F. et l'A. S. M. I. C. sont des organismes purement techniques et sans but lucratif, qui assurent en toute indépendance et objectivité la préparation, la réalisation et l'exploitation des actions de coopération technique qui leur sont confiées par l'un ou l'autre de ces deux services. Les procédures et méthodes de travail, ainsi que l'organisation mise en place, permettent à ceux-ci de suivre à tout moment dans le détail les conditions de réalisation et d'apprécier les résultats de chaque opération, qu'il s'agisse :

— de stages de perfectionnement en France pour cadres supérieurs étrangers (A. S. T. E. F.) ;

— de missions d'experts français appelés à apporter leur concours ou leur conseil à des autorités ou services étrangers (A. S. M. I. C.) ;

— de séjours d'information technique en France pour de hautes personnalités étrangères associées à notre action de coopération technique (A. S. T. E. F.) ;

— du maintien des contacts avec les anciens stagiaires (plus de 10.000 dans 60 pays) et de l'exploitation des opérations déjà réalisées (A. S. T. E. F.) ;

— de la diffusion organisée de documentation technique française, grâce à des centres créés à cet effet à l'étranger (A. S. T. E. F.-A. S. M. I. C.) ;

— de centres de formation professionnelle installés dans les pays étrangers et à leur demande (A. S. M. I. C.).

C. — L'A.S.M.I.C. ET L'A.S.T.E.F.

Pour toutes ces opérations l'A. S. M. I. C. et l'A. S. T. E. F. jouent en somme le rôle *d'ingénieur-conseil en organisation de la coopération technique*, mettant leur expérience, leurs méthodes, leur organisation et leur compétence à la disposition des services officiels.

Cette formule permet aux administrations compétentes d'assumer leurs responsabilités de conception, de décision et de contrôle de façon d'autant plus complète qu'elles se trouvent libérées des

innombrables problèmes pratiques que pose la réalisation des opérations. Elle leur évite aussi d'être contraintes de « sous-traiter » la réalisation de leurs programmes à des sociétés ou entreprises privées ou parapubliques dont le concours est souvent précieux, mais dont la vocation naturelle ou les objectifs habituels peuvent ne pas être exactement ceux de la politique de coopération technique.

L'A. S. T. E. F. et l'A. S. M. I. C. ne bénéficient toutefois d'aucun monopole : les services officiels peuvent recourir directement à d'autres organismes, instituts ou sociétés et c'est uniquement la qualité du travail effectué et du service rendu qui en définitive oriente leur choix. Cet élément est très important pour maintenir au sein de l'A. S. T. E. F. et de l'A. S. M. I. C. l'esprit de dynamisme et de progrès et le goût du travail bien fait, dans un domaine où la recherche de la qualité et du sérieux doit faire prime.

C'est ainsi que l'A. S. T. E. F. organise des stages de perfectionnement à la fois pour le Ministère des Affaires Etrangères et pour le Ministère des Finances, alors que l'A. S. M. I. C. limite jusqu'à présent ses interventions aux domaines technique, industriel et économique, qui relèvent du Service de coopération technique du Quai Branly.

Indiquons, à titre d'exemple, que l'A.S.M.I.C. orientée vers la mise en valeur économique des pays étrangers, est intervenue en Inde, notamment en participant depuis cinq ans à la création de l'Institut indien du Pétrole, en Thaïlande, en Corée, aux Philippines et à Ceylan. Elle est également intervenue en Afrique, non seulement dans des pays de langue française, mais dans d'autres pays de culture différente tels l'Ethiopie, le Malawi, le Tansanie. Son action a porté sur le Brésil pour lequel ont été faites des études d'aménagement du Val Jaguaribe et d'autres études concernant une exploitation minière (Rio Doce), et dans la plupart des autres pays.

L'A.S.M.I.C. est également intervenue au Moyen-Orient, en Iran, en Afghanistan, en Syrie et au Liban.

Votre Commission a déjà dit combien elle estimait heureuse la formule d'association de l'Etat à des entreprises privées à condition que la responsabilité dernière en reste à l'Administration, en vue de développer et d'affermir notre action de coopération technique.

IV. — Coopération culturelle et technique en Algérie, en Afrique noire et à Madagascar.

A. — L'ALGÉRIE

B. — L'AFRIQUE NOIRE ET MADAGASCAR

La responsabilité de notre coopération culturelle et technique dans le monde n'incombe pas seulement au Ministère des Affaires étrangères. Elle est également supportée, pour l'Algérie, par le Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes et, pour les Républiques d'Afrique Noire et de Madagascar, par le Ministère de la Coopération.

A. — L'ALGÉRIE

En ce qui concerne l'Algérie, les crédits de coopération culturelle et technique pour 1966 seraient de 130 millions, les deux tiers étant consacrés à l'action culturelle et à la formation, le troisième tiers étant affecté à la coopération technique.

Le nombre des enseignants français était, en 1963, de 10.503, en 1964, de 9.718, dont 49 militaires, en 1965, de 8.274, dont 570 militaires.

Le nombre de professeurs pour l'enseignement supérieur était, en 1965, d'environ 266.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, dépendant de l'Office culturel dont les crédits sont maintenant inscrits au budget du Ministère des Affaires étrangères, est donné dans 10 lycées et 650 classes primaires par 1.223 enseignants.

Le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire est de 27.000 environ dont 4.000 Algériens.

Dans l'enseignement primaire, le nombre d'élèves est d'environ 20.000 dont 15.000 Algériens.

Les effectifs de la coopération technique, qui étaient de 14.000 en 1962, se situent à 4.000 environ en 1965, cette réduction s'expliquant par l'évolution de notre politique qui tend de plus en plus à devenir une coopération plus sélective.

Comme pour les pays dépendant de la D. G. A. C. T., des bourses sont accordées aux ressortissants algériens : 350 en 1962/1963, 513 en 1965.

Des missions d'une durée de quelques mois sont envoyées en Algérie pour des tâches de formation rapide confiées, en 1965, à 256 experts.

B. — LES RÉPUBLIQUES D'AFRIQUE NOIRE ET DE MADAGASCAR

Le budget de la coopération technique de la France en Afrique noire et dans la République Malgache se caractérise par le maintien des crédits globaux.

Deux grands chapitres intéressent cette action : au titre III, le chapitre 36-41 et, au titre IV, le chapitre 41-41 dont les abattements de crédits relativement importants résultent de transferts.

Au chapitre 36-41 sont inscrites les subventions à l'enseignement, au cinéma, à la radiodiffusion et à la recherche scientifique sous la rubrique : Contributions diverses. On peut évaluer à 44.120.000 F les crédits de subventions pour l'enseignement, à 600.000 F les crédits pour la Jeunesse et les Sports, à 20,3 millions les crédits pour la coopération culturelle, à 25 millions les crédits de l'O. C. O. R. A., à 26,8 millions les crédits de l'O. R. S. T. O. M. et à 47,5 millions les crédits des Instituts spécialisés.

Au chapitre 41-41 « Fonds d'aide et de coopération. — Aides et concours divers », les crédits sont en diminution de 67 millions par rapport à 1965 puisqu'ils atteignent seulement 435.554.000 F contre 502.504.000 F en 1965. Sur ces 67 millions, 6 millions concernent l'assistance technique et 15 millions l'aide gouvernementale.

Malgré cette réduction, l'effort en faveur du personnel enseignant serait maintenu ; de 192 millions en 1965, le crédit passerait à 205 millions en 1966. Les effectifs qui atteignaient 5.600 enseignants en 1965, seront de 6.200 en octobre 1966, auxquels s'ajouteront 1.000 militaires du contingent.

Un effort de diffusion de notre langue sera également fait, notamment dans le domaine des méthodes et l'utilisation des moyens audio-visuels. 1.200.000 F seront consacrés à cet effort. La télévision scolaire bénéficiera d'une augmentation de crédit de 1 million, ce crédit devant atteindre, en 1966, 7 millions.

Conclusion.

Le présent rapport n'entend pas se présenter comme une synthèse complète de notre action de coopération culturelle et technique. Votre rapporteur a seulement voulu montrer quelle est l'ampleur, la diversité, la complexité des tâches à accomplir et des moyens employés.

Toute comparaison avec les pays qui ont atteint un stade de développement analogue ou supérieur au nôtre : la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, l'Italie, est très délicate.

Ce qui frappe, à la lecture des documents budgétaires et des documents fournis par les organismes gouvernementaux à propos de ce budget, c'est que notre action entend s'exercer à peu près sur tous les pays du monde et dans tous les domaines de l'activité culturelle. Cette multiplicité de points d'impact et ce caractère multiforme de notre action, la finalité, enfin, qui est la sienne, la rend extrêmement compliquée et peut-être d'une rentabilité qui n'est pas toujours aussi grande qu'elle le pourrait. Il est d'ailleurs difficile, pour ne pas dire impossible, dans beaucoup de cas d'évaluer son efficacité. Il est certain que cette action doit évoluer dans ses méthodes ; que, par exemple, nous devons de moins en moins donner un enseignement direct et, de plus en plus, former des professeurs, former des techniciens de haut rang. Il est certain que nous devons toujours davantage utiliser les moyens audio-visuels et notamment la télévision. Il est probable, aussi, que nous devrions consentir certains sacrifices en concentrant notre action sur certains pays, dans certaines régions du monde. Il n'est pas douteux non plus que nous devons tenir compte avant tout de l'importance de plus en plus grande de la science et de la technique dans le développement des peuples, et que, par conséquent, il faut que nous donnions un nouveau sens au mot « culture ».

Les Ministères compétents pour la coopération culturelle et technique s'adaptent peu à peu, sans doute plus lentement qu'il le faudrait mais, dans l'ensemble, votre Commission des Affaires

culturelles apprécie leur action et considère que les augmentations de crédits demandées sont parfaitement justifiées, qu'elles constituent en outre un véritable capital dont nous retirerons le plus grand profit et qu'enfin cette action est véritablement bénéfique pour les peuples en voie de développement.

Aussi, sous le bénéfice des observations que votre rapporteur a présentées dans son rapport, votre Commission des Affaires culturelles donne-t-elle un avis favorable à l'adoption du budget du Ministère des Affaires étrangères, Relations culturelles.